

source. Mais, je vous le demande, l'âme de Jésus-Christ n'a-t-elle pas toujours été unie à la source ? Ah ! qui nous dira ce *mystère* des *mystères* cette infusion de l'humaine nature du Christ trempant toute entière dans la substance divine !

Mais il n'en fut pas ainsi de Marie, sa *plénitude* de grâce n'eût pas ce caractère : à sa conception elle est moins parfaite qu'elle ne le sera plus tard à l'Incarnation du Verbe, et sa perfection montera toujours jusqu'à l'instant de sa mort. Elle a pourtant joui de ce *privilege* : qu'au moment de sa conception Immaculée elle fut dotée d'une *plénitude* divine. Plus tard nous en étudierons les conséquences ; aujourd'hui, pour la plus grande édification de nos lecteurs, nous allons répondre à deux questions que se posent à ce sujet ceux qui étudient les *privileges* de la maternité divine et cherchent une comparaison pour expliquer la première sanctification de la Sainte Vierge.



La première question se pose ainsi : "La grâce de la première sanctification de la Sainte-Vierge est-elle supérieure à la sainteté de chaque ange et de chaque saint parvenu au ciel ?" La grâce, selon la doctrine chrétienne, est une réalité divine qui grandit dans notre âme, comme la vie grandit dans l'enfant qui aspire vers la taille et la force de l'adulte. Aussi la perfection "*consommée*" de chaque saint est-elle une vie plus *intense* que celle dont il était animé au premier instant de sa sanctification. Faut-il dire que Marie, au premier instant de sa conception, a été pénétré de la grâce à un degré plus élevé que celui atteint par le plus grand saint par tous les mérites de sa vie ? Oui.

C'est en effet une doctrine qui, sans être de foi définie, est aujourd'hui communément enseignée, que "la grâce initiale de Marie a surpassé la grâce consommée des plus grands Saints." Donnez libre cours à votre esprit et à votre imagination et mesurez, si vous le pouvez, le degré de chaleur divine, de grâce céleste dont jouit au ciel le premier ange ou le plus grand Saint, et dites-vous que ce degré est inférieur à celui auquel monta du premier coup la grâce sanctifiante lors de la création de l'âme de la Sainte Vierge. La raison en est encore et toujours celle